



COMMUNE DE BANNEGON

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 16 FEVRIER 2009

Nombre de Conseillers

En exercice	11
Présents	11
Votants	11

Date de la convocation : 05 février 2009

Présents : Guy JAMES, Guy ALLIAUME, Laurent PICQ, Philippe ANDRE, Laurent CORDEBOIS, Gérard CHARPY, Jérôme BILBEAU, Claude DESOBLIN, Abdelaziz TOUNSI, Christian RICHARD, Jean MERILLEAU.

Secrétaire : Jérôme BILBEAU

1°) Approbation du procès-verbal précédent :

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents le procès-verbal précédent.

2°) Statuts du SDE :

Monsieur Le Maire donne lecture de la délibération du Comité du Syndicat Départemental d'Énergie du Cher, en date du 16 décembre 2008, relative à la modification de ces statuts :

Les statuts du SDE 18 sont issus de la compilation des arrêtés préfectoraux suivants :

- Arrêté modifié du 2 mai 1947 portant création du Syndicat Départemental des Collectivités Concédantes d'Électricité et de Gaz du Cher
- Arrêté du 12 novembre 2003 portant extension des compétences, modification des règles de fonctionnement et transformation en SIVOM du Syndicat Départemental des Collectivités Concédantes d'Électricité et de Gaz du Cher
- Arrêté du 5 août 2005 portant changement de dénomination Syndicat Départemental des Collectivités Concédantes d'Électricité et de Gaz du Cher
- Arrêté du 26 mars 2007 portant modification des statuts et transformation en syndicat mixte fermé à la carte du Syndicat Départemental d'Énergie du Cher
-

Par délibération n° 2008-17 du 25 juin 2008, le comité syndical a approuvé la proposition aux collectivités adhérentes de modifications des statuts du SDE 18 sur les points suivants :

- Le changement d'adresse du siège du Syndicat
- L'adhésion de 11 communautés de communes

Toutefois, après examen par les services de l'État de la compatibilité des statuts de ces EPCI à ceux du SDE 18, il paraît nécessaire de préciser la situation juridique avant d'envisager l'adhésion de certaines communautés de communes.

Il est donc proposé de modifier les termes de la délibération n°2008-17 du 25 juin 2008 en acceptation l'adhésion au SDE 18 des communautés de communes suivantes pour lesquelles aucune difficulté ne se pose :

- Communauté de commune Cœur du Pays Fort (THOU)
- Communauté de commune du Berry Charentonnais (Charenton du Cher)
- Communauté de communes Vals de Cher et d'Arnon (Lury sur Arnon)
- Communauté de commune Cœur de France (Saint Amand Montrond)
- Communauté de communes des Vallées verte du Cher Ouest (GRACAY)
- Communauté de communes de la Septaine (AVORD)
- Communauté de communes du Pays d'Issoudun (pour CHAROST, CHEZAL BENOIT, MAREIL SUR ARNON, et SAINT AMBROIX)

Il est par ailleurs impératif d'apporter une correction quant à l'adresse du siège du SDE 18. En effet, l'article 3 de l'arrêté du 26 mars 2007 dispose que le siège du Syndicat est situé 83 rue de Sarrebourg à Bourges. L'emménagement du Syndicat dans de nouveaux locaux situés rue Albert Einstein - Parc Esprit à BOURGES nécessite une modification de cet article.

L'article L.5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales précise le dispositif d'extension du périmètre juridique du Syndicat qui requiert l'approbation des nouvelles adhésions au SDE 18 à la majorité qualifiée de ses membres et futurs membres.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver la modification des statuts tels qu'ils sont rédigés en annexe à la délibération du comité du 16 décembre 2008.

Entendu l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Approuve la modification des statuts du Syndicat Départemental d'Énergie DU Cher
- Autorise l'adhésion au SDE 18 des EPCI ci-dessus mentionnés.

3°) Don Comité des Fêtes:

Conformément aux termes de l'article L.2242-1 du Code des collectivités territoriales, le conseil municipal doit délibérer sur l'acceptation de chaque don ou legs fait à la commune.

Un don de 190 € à été fait par le Comité des Fêtes ; c'est pourquoi il est nécessaire que le Conseil statut.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le don du Comité des Fêtes pour une somme de 190€.

4°) Devis Entreprise AUCLAIR :

Monsieur le Maire présente le devis de l'Entreprise René AUCLAIR concernant la réfection en peinture des boiseries extérieures du Multiservices.

Forfait.....	=	120.00 €
Surface total à peindre : 55.33m ² x 40 €.....	=	2213.20 €
HT.....	=	2333.20 €
TVA 19.6%.....	=	<u>457.30 €</u>
TTC.....	=	2790.50 €

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité de demander un autre devis.

5°) Remboursement GROUPAMA :

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il a reçu un remboursement de l'assurance GROUPAMA sous forme de chèque concernant le sinistre de la porte de la salle des fêtes. Celui-ci est de 413.82 €.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, accepte ce remboursement à l'unanimité des membres.

6°) Demandes de subventions :

Après en délibération le Conseil municipal décide d'attribuer les subventions suivantes qui seront inscrites au budget :

- ✚ **Fédération Française des Donneurs de Sang Bénévoles : 50 €**
- ✚ **Comice Agricole et Rural de Sancoins : 40 €**
- ✚ **RDB : 1€ par habitants : 270 €**

8°) Maîtrise d'ouvrage unifié du bassin versant de l'Auron élargie à l'Airain :

Considérant l'évolution réglementaire et notamment l'obligation de résultat imposé par la Directive Cadre Européenne sur l'Eau et les Milieux aquatiques du 30 décembre 2006 et les modalités de contractualisation et de financement de l'agence de l'Eau Loire-Bretagne et de la Région Centre d'une part,

Les travaux du SAGE Yèvre-Auron et la démarche initiée par le Syndicat Intercommunal d'Etude et de Travaux pour l'aménagement du Bassin de l'Auron (SIABA) relayée par les Syndicats de l'Airain, de Levet et du Sagonnin sur le bassin versant de l'Auron élargi à l'Airain, dans lequel se situe pour tout ou partie le territoire communal, et soutenue par le Conseil Général d'autre part ;

Vu le courrier en date du 30 janvier 2009 et le compte-rendu annexé présentant les principales conclusions de la réunion du 21 novembre 2008 relatif à cette démarche ;

Considérant la demande qui y est formulée par le SIABA, le Conseil Général et la Commission Locale de l'Eau du SAGE Yèvre-Auron ;

Décide, après en avoir délibéré :

- d'adhérer au principe de mise en place d'une maîtrise d'ouvrage unifiée sur le bassin versant de l'Auron afin de mettre en œuvre une politique coordonnée efficace de reconquête du bon état écologique des eaux ainsi que pour satisfaire les conditions d'obtention des aides de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et de la Région Centre ;
- de soutenir à la démarche visant à construire cette organisation territoriale du bassin versant de l'Auron élargi à l'Airain mettant, notamment en œuvre une mutualisation des moyens qui seraient nécessaire ainsi qu'en participant aux travaux préalable.

9°) Courriers reçus :

✚ BILANS DES ASSOCIATIONS :

Comme chaque fin d'année, Monsieur le Maire présente les bilans des associations pour lesquelles une subvention a été attribuée par la Commune. Il est stipulé que les associations qui n'auront pas fournies leur bilan ne pourront bénéficier d'une subvention par la Commune .

✚ Réponse du Conseil Général : subvention réfection classe

Une demande de subvention a été sollicitée auprès du Conseil Général pour les travaux de réfection de la classe de BANNEGON.

Un courrier nous a été transmis le 19 janvier dernier par lequel Monsieur Didier AMI, Directeur Général Adjoint, nous informe qu'une subvention ne pourra être accordée une fois la nouvelle mairie terminée et soldée.

Une autre demande sera faite.

✚ Fondation du Patrimoine : Accusé

Monsieur le Maire informe Messieurs les Conseillers qu'une lettre de remerciements pour le soutien apporté au projet de l'Eglise de REIGNY a été adressé par la Fondation du Patrimoine du Cher

✚ NATENCO : projet Eolien

Monsieur Pierre-Marie GARNIER, Ingénieur Développement nous informe du bon avancement du projet éolien sur le territoire de la Commune de Bannegon.

Il explique que certaines réponses sont encore attendues.

Une réunion sera organisée dès que tous les renseignements seront fournis afin d'envisager les possibilités d'implantation des éoliennes.

✚ Démission du Président du Club de Tarot

Monsieur Didier CABANNE, Président du club de Tarot, informe de sa démission.

✚ Marie-Françoise RONDIER

Marie-Françoise remercie l'équipe municipale pour le pot organisé pour son départ ainsi que pour les présents offerts.

10°) Questions diverses :

Monsieur le Maire informe les conseillers :

- ✚ Les contrats d'assurances de la Collectivité ont été révisés à la baisse. Résultat environ 1200 € d'économisés.
- ✚ Achat aspirateur : il est nécessaire d'acheter un aspirateur plus puissant pour la nouvelle mairie. Les membres du conseil acceptent à l'unanimité. Des devis seront demandés.
- ✚ Commission des Chemins : la Commission se réunira le 1^{er} mars à 10h00 pour les problèmes suivants :

Eaux pluviales : Problème d'eaux pluviales dans la rue du moulin qui nécessite des travaux.

Nouvelle mairie : Aucun portail n'a été, une chaîne sera mise en place provisoirement. Le parking possède un emplacement pour les personnes handicapées.

- ✚ Départ de Monsieur MERPILLAT : le percepteur de St Amand est muté début mars Madame Chantal LAURENT le remplacera.

Tour de table

Monsieur Claude DESOBLIN explique qu'il a été à la réunion du SIABA. (Cf délibération ci-dessus).

Monsieur Philippe ANDRE informe qu'à la dernière réunion des transports scolaire il a été annoncé qu'il n'y aurait pas de cotisation a donnée pour l'année 2009. En effet, le syndicat à un excédent de fonctionnement important. Dans le futur une redistribution est prévue au prorata du nombre d'enfants. De plus Monsieur ANDRE et Monsieur RICHARD ont fait une demande pour qu'un nouvel arrêt de car soit instauré au niveau du Gué de Sable pour 4 enfants.

Guy JAMES	Guy ALLIAUME	Laurent PICQ	Philippe ANDRE
Laurent CORDEBOIS	Gérard CHARPY	Jérôme BILBEAU	Claude DESOBLIN
Abdelaziz TOUNSI	Christian RICHARD	Jean MERILLEAU	